



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

emploi et activité

Question écrite n° 106090

Texte de la question

M. Jean-Luc Prével attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les conséquences du plan de départs volontaires chez Renault entre 2008 et 2009 (plan Renault volontariat) depuis la mise en place de la loi n° 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites. Des ex-salariés, âgés de 58 ou 59 ans aujourd'hui, avaient été pris en charge par les Assedic dans le cadre d'un vaste plan de départs volontaires entre 2008 et 2009. Accessibles pour certains au dispositif "carrières longues", leur départ à la retraite était programmé après leur période d'indemnisation. Cependant, avec le report de l'âge légal, ils se voient privés de ressources durant plusieurs mois et obligés de chercher du travail pour vivre. Cette mesure concernerait 4 000 personnes à l'échelle nationale. Face à ce vide juridique, il lui demande de bien vouloir lui préciser les solutions envisagées pour la prise en charge de ces ex-salariés.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Prével](#)

Circonscription : Vendée (1^{re} circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 106090

Rubrique : Automobiles et cycles

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 26 avril 2011, page 4185

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)